

RÈGLEMENT DES PETITS FRÈRES DU SACRÉ-COEUR DE JÉSUS CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

Les petits frères du Sacré-Coeur de Jésus ont la vocation spéciale d'abord d'imiter Notre-Seigneur Jésus-Christ dans Sa vie cachée de Nazareth, puis de pratiquer l'adoration perpétuelle du Très Saint-Sacrement exposé, et de vivre en pays de missions. La Sainte Hostie nuit et jour exposée rend leur vie semblable à celle de Marie et de Joseph, puisque comme eux ils ont à toute heure sous les yeux Notre-Seigneur Jésus-Christ.

En portant au sein des nations infidèles leur autel et leur tabernacle, ils sanctifient silencieusement ces peuples, comme Jésus à Nazareth sanctifia en silence le monde pendant trente ans. Leur but est de glorifier Dieu en conformant leur vie à celle de Notre-Seigneur Jésus, en adorant la Sainte-Eucharistie et en sanctifiant les peuples infidèles par la présence du Très Saint-Sacrement, l'offrande du divin sacrifice et la pratique des vertus évangéliques.

Ils choisissent le nom de « petits frères du Sacré-Coeur de Jésus » parce que leur vie doit être toute d'amour comme celle de Notre-Seigneur Jésus, et que son divin Coeur est le modèle des leurs et l'emblème de leur mission. Ils doivent être embrasés et enflammés. « Faire régner Jésus et la Charité, c'est la mission des petits frères du Sacré-Coeur de Jésus, selon leur nom, ils doivent faire régner Jésus et la Charité dans leur coeur et autour d'eux. Leurs fraternités, dédiées au Sacré-Coeur de Jésus, doivent comme Lui rayonner sur la terre et y «porter le feu». Il s'appellent « Petits Frères » par dévotion aux paroles de Jésus : « Dites à vos frères et à mes frères : vous êtes tous frères » ; « si vous ne devenez tout petits comme ces enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux»; par charité envers tous les hommes par humilité ; et parce que ces mots expriment leur vie entière, qui est celle de «petits frères de Jésus », en vivant à Ses pieds dans la Sainte Maison de Nazareth, en s'appliquant de toute leur âme à L'aimer, L'imiter et Lui obéir.

Ils se regardent comme solitaires, bien que vivant plusieurs ensemble, à cause du grand recueillement dans lequel s'écoule leur vie, grâce à la clôture perpétuelle, au silence et à l'éloignement des choses profanes et des affaires extérieures.

Les principaux caractères des petits frères du Sacré-Coeur sont d'abord, le soin d'imiter sans cesse Notre-Seigneur Jésus, de manière à être Ses images fidèles et par leurs vertus intérieures et par toute leur existence ; l'exposition et l'adoration perpétuelles du Saint-Sacrement ; le principe de fonder des fraternités surtout dans les pays de missions ; la célébration quotidienne du plus grand nombre possible de messes ; la fréquente communion ; plusieurs heures consacrées chaque jour à l'oraison; la récitation quotidienne en commun du Saint Rosaire devant le Saint-Sacrement exposé; un grand dévouement au Souverain Pontife et à l'Eglise (toutes les prières et pénitences de règle, plus de la moitié des messes et des communions sont appliquées pour Notre Saint Père le Pape et ses intentions ; un jour par semaine, les messes et communions sont appliquées pour l'Evêque diocésain et son diocèse) ; la clôture perpétuelle ; (les frères ne franchissent jamais le seuil de leur clôture, sous peine de péché grave, si ce n'est pour aller, par ordre du Prieur, se fixer définitivement dans une autre Fraternité, ou recevoir les saints ordres, ou assister un mourant, à défaut d'autres prêtres. Les visiteurs ne sont pas admis hors du local destiné aux hôtes ; personne ne pénètre dans les autres parties de la clôture, si ce n'est l'Evêque diocésain, les personnes que le Souverain Pontife y autorise, celles auxquelles l'Eglise donne le droit d'entrer dans toutes les clôtures et, dans les cas exceptionnels où c'est nécessaire, le médecin ou des ouvriers).

Un silence sévère; une pauvreté très grande ; les Frères s'astreignent, à l'exemple de Notre-Seigneur Jésus à Nazareth, à vivre uniquement du travail de leurs mains, sans recevoir aucun don (si ce n'est pour entreprendre de nouvelles fondations ou pour distribuer intégralement aux pauvres ou en cas de nécessité, pressante et exceptionnelle), sans accepter d'honoraires de messe, sans pouvoir, sous peine de péché grave, ni avoir de rentes, ni posséder plus de terre qu'ils ne peuvent en cultiver de leurs propres mains et en enfermer dans leur clôture, et conformément à un règlement qui leur prescrit une grande pauvreté dans les bâtiments, le mobilier, la nourriture, les vêtements, tout enfin à l'exemple de Notre-Seigneur Jésus) ; une vie pénitente (le maigre perpétuel, sans oeufs ni poissons et sans autre condiment dans les aliments que le sel et le lait, à l'exclusion de tout assaisonnement au beurre, au fromage ou à l'huile. Pas d'autre boisson que l'eau. (Mais aux malades on donne tout ce qui leur est salutaire, sans exception) ; les travaux manuels de l'agriculture, pratiqués dans l'intérieur de la clôture, et

dont les Frères se contentent comme unique moyen de subvenir à leurs besoins, en y ajoutant, s'il y a lieu, l'exercice de quelques métiers communs et vils comme celui de Notre-Seigneur Jésus à Nazareth ; le zèle des âmes la règle de voir en tout humain une âme à sauver, et de se dévouer au salut des âmes comme leur Bien-Aimé, au point que le nom de « Sauveur » résume leur vie comme il exprime la Sienne.

Ils doivent être « Sauveurs » par la présence du Très Saint-Sacrement et l'oblation du Saint Sacrifice, par l'imitation des vertus de Jésus, par la pénitence et la prière, par la bienfaisance et la charité; la charité doit rayonner des fraternités comme elle rayonne du Coeur de Jésus. Le zèle à administrer dans la fraternité les Sacrements de Pénitence et de l'Eucharistie, et à y faire faire des retraites aux chrétiens du dehors qui le demandent; le soin de procurer aux populations environnantes les secours religieux qui leur manquent, en provoquant l'établissement de paroisses ou celui de maisons de congrégations religieuses ; le soin de réserver une partie de leur chapelle aux fidèles : « Je suis venu allumer un feu sur la terre ; et que veux-je sinon qu'il s'enflamme? » L'hospitalité et l'aumône données amoureusement à quiconque les demande, avec le respect, le bonheur et le zèle dûs à l'égard des membres de Notre-Seigneur Jésus : « Ce que vous faites à un de ces petits qui sont mes frères, c'est à moi que vous le faites ». Les soins très tendres donnés aux malades, tant aux frères infirmes qu'à tous les malades qui frappent à la porte de la fraternité, demandant des remèdes ou des soins. La règle d'éviter tout procès, toute discussion, tout ce qui peut porter atteinte à la charité qui doit régner entre tous les hommes, tous enfants du Père Céleste : « Je veux qu'ils soient un comme nous sommes un » ; la règle de céder de leurs droits et de se laisser dépouiller plutôt que de lutter et de se défendre, à l'exemple de leur divin Modèle qui dit : « Ne résistez pas au mal », et qui se laissa non seulement dépouiller, mais crucifier sans résistance.

L'éloignement absolu des affaires mondaines, soit politiques soit matérielles, à l'image du divin Maître dont « le royaume ne fut pas de ce monde ». La prohibition de toute lecture et de toute étude profane, de la réception de tout journal, afin d'être radicalement séparé du monde et d'avoir « toute leur conversation dans les cieux ». Un complet détachement de tout ce qui n'est pas Dieu et Jésus ; car « une seule chose est nécessaire » : aimer Jésus, et c'est folie d'attacher quelque prix à ce qui est créé, c'est-à-dire au rien et au néant. Le zèle à demander l'Ordre de la prêtrise pour tous les frères chez qui la vocation sacerdotale aura été reconnue, après leur avoir fait faire de solides études. Une attention spéciale à ce que les frères soient instruits et ne cessent de se tenir à hauteur de leurs devoirs par la lecture et la méditation. L'égalité entre les frères, portant tous le même nom de « frère » et le même habit, sans distinction entre frères de chœur et convers. Le nombre constant de frères: dans chaque fraternité il devra être d'environ 20 à 25, sans jamais dépasser de beaucoup ce chiffre, ni tomber beaucoup au-dessous. La règle de fonder les fraternités à l'écart des lieux habités, dans des endroits solitaires.

Les petits frères du Sacré-Coeur de Jésus n'appartiennent à aucune autre Congrégation religieuse. Ils forment une petite famille particulière. Ils observent la Règle de Saint Augustin avec des Constitutions propres et un Règlement expliquant et complétant ces dernières. Ils émettent les quatre vœux solennels de Chasteté, Pauvreté, Clôture et Obéissance au prier, selon la Règle de Saint Augustin et les Constitutions des petits frères du Sacré-Coeur de Jésus. Les frères constitués dans les ordres sacrés ou destinés à les recevoir récitent seuls l'Office divin; il s ne le récitent pas en chœur, mais privatim, bien que les prêtres se réunissent pour dire la plupart des Heures à haute voix devant le Saint-Sacrement. Les diverses fraternités sont unies par les noeuds d'une tendre charité et de secours réciproques, sans avoir entre elles aucun lien de subordination mutuelle ; elles sont toutes entièrement indépendantes les unes des autres, exemptes de la juridiction de l'Ordinaire, et sous la juridiction directe du Saint-Siège, l'Evêque diocésain remplissant à l'égard de chacune d'elles les fonctions de délégué du Souverain Pontife.

En résumé, les fraternités du Sacré-Coeur sont de petits foyers d'amour où brûle le Sacré-Coeur de Jésus, foyers placés, la plupart, dans les pays de missions, pour y allumer « ce feu que Jésus a porté sur la terre » et faire rayonner les flammes du divin Coeur sur Ses enfants les plus infortunés, les « plus perdus ». Il y a aussi des fraternités en pays chrétiens, et un de leurs devoirs est de procurer des religieux et des ressources à celles des pays infidèles. Les fraternités abritent chacune environ vingt frères, vivant non isolés matériellement, mais isolés par le silence et la clôture ; ils y adorent le Saint-Sacrement perpétuellement exposé : cette exposition et cette adoration perpétuelles du Saint-Sacrement sont, avec l'universelle et brûlante charité pour le prochain, et l'imitation de la vie cachée de Notre-Seigneur, la note caractéristique, spéciale, des petits frères du Sacré-Coeur. Groupés autour de la

Sainte Hostie, ils mènent une vie de contemplation, de pauvreté, de pénitence, de travail, de grande charité et de grande bienfaisance, cherchant d'imiter en tout la vie cachée de Notre-Seigneur à Nazareth. Sous la garde et avec le secours de Marie et de Joseph, ils se serrent autour de Jésus leur frère aîné, présent au milieu d'eux, et comme de petits frères aimants et fidèles, ils s'efforcent de L'imiter en tout, de partager en tout Sa bienheureuse, laborieuse et bienfaisante vie, sans jamais quitter des yeux ni cesser d'adorer ce Frère Bien-Aimé.

Imitation de la vie cachée de Notre-Seigneur à Nazareth et adoration perpétuelle du Saint-Sacrement exposé, voilà en deux mots la vie des petits frères du Sacré-Coeur. En ajoutant qu'ils mènent cette vie surtout dans les pays de missions, on a tout dit. Tout le détail de leur vie découle de ces trois sources.